

# La Foulée Balméenne

## Course à pied hors stade La Ronde du Terroir

### Règlement de l'épreuve

- 1) Circuit de 13 kms au départ de Beaumes de Venise, une boucle au pied du massif des Dentelles de Montmirail.
- 2) Deux points d'eau placés aux kilomètres 6 et 9 , plus un ravitaillement à l'arrivée.
- 3) La course est ouverte à toute personne licenciée à la F F A ou non. Ouverte aux cadets, les mineurs devront fournir une autorisation parentale dûment signée.
- 4) Inscription :
  - Un bulletin d'inscription fourni par l'organisation devra être rempli par chaque coureur, mentionnant le n° de licence et le nom de la fédération pour les coureurs licenciés.
  - Les non – licenciés doivent fournir **obligatoirement** un certificat médical de non contre – indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.
  - Les personnes se présentant sans licence ou certificat en cours de validité ne pourront pas être inscrites .
- 5) Le tracé du parcours empruntent des tronçons de routes ouvertes à la circulation. La sécurité sera assurée par les organisateurs avec des signaleurs. Les concurrents doivent respecter le code de la route.
- 6) Récompenses :
  - les trophées ne sont pas cumulables et ne seront remis qu'aux athlètes présents lors de la remise des récompenses.
  - Les organisateurs se réservent le droit d'octroyer les récompenses en fonction de leurs critères de choix sans tenir compte obligatoirement des catégories d'âge de la FFA.
- 7) Assurance : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance Responsabilité Civile souscrite auprès de Allianz IARD n° 026784135-1404177. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Ils incombent aux autres participants de s'assurer individuellement.
- 8) L'épreuve engendrant un coût d'organisation, les droits d'engagements ne sont pas remboursables.
- 9) L'inscription implique l'acceptation de l'utilisation éventuelle de photographies ou vidéos pendant l'épreuve.
- 10) Les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement au moment de l'inscription et en acceptent toutes les clauses.